

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

BUREAU SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 26 MARS 2025 À 18 h 30

Nombre de délégués : 30

Date de la convocation et
d'affichage : 20 mars 2025

Présents à la séance : 18

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six mars à 18 h 30, le Bureau Syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé en Salle Mendès France, à NOEUX-LES-MINES, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 20 mars 2025.

Étaient présents :

CARRE Nicolas (Auchel), GIBSON Pierre-Emmanuel (Béthune), DECOURCELLE Catherine (Drouvin-le-Marais), MALBRANQUE Gérard (Essars), DOUVRY Jean-Marie (Festubert), OGIEZ Gérard (Fouquereuil), DELORY Bertrand (Gonnehem), VAAST Stephan (Gosnay), LECOMTE Maurice (Hesdigneul-lez-Béthune), JOMBART Simon (Hinges), COQUERELLE Alain (Labourse), DELANNOY Marie-Josèphe (Lozinghem), HERNU Stéphane (Oblinghem), HENNEBELLE Dominique (Sailly-Labourse), HAPPIETTE Jean (Sains-en-Gohelle), DUCLOY Nadine (Servins), MEYFROIDT Sylvie (Vendin-lez-Béthune), CHRETIEN Bruno (Verquigneul)

Ont donné pouvoir :

MULLET Rosemonde donne pouvoir à OGIEZ Gérard, CARAMIAUX Jean-Marie donne pouvoir à GIBSON Pierre-Emmanuel, JURCZYK Jean-François donne pouvoir à MEYFROIDT Sylvie

Étaient Absents Excusés :

HENNEBELLE André, ELAZOUZI Hakim, LEFEBVRE Nadine, MASSART Yvon, DUBY Sophie, BERTIER Jacky, DELANNOY Alain, SZCZEPANIAK Caroline, MARCELLAK Serge

Monsieur Simon JOMBART, délégué(e) de la commune de Hinges, ayant été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, ouvre la séance.

Délibération n°DBS_2025_001

Bureau Syndical du 26 mars 2025

Code service : 661

COLONIES - CONVENTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES SÉJOURS ENFANTS 2025 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU PAS-DE-CALAIS.

Dans le cadre de la compétence « organisation et gestion des colonies de vacances », le SIVOM de la Communauté du Béthunois gère l'organisation de séjours de vacances en France et à l'étranger à l'occasion des périodes de vacances scolaires.

Ces séjours de vacances en colonies offrent aux enfants et aux adolescents l'opportunité de s'amuser, de se divertir, de se développer personnellement et socialement, tout en découvrant de nouveaux horizons.

Les séjours sont déclarés, habilités et répondent à une réglementation issue principalement du Code de l'Action Sociale et des Familles. De plus, ils sont financés par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le cadre d'une convention « pour le développement de séjours enfants ».

Ainsi, par délibération du Bureau syndical en date du 27 mars 2024, le SIVOM de la Communauté du Béthunois a signé une convention pour le développement des séjours enfants appelée « charte colonies » avec la CAF du Pas-de-Calais pour l'organisation de 525 séjours par an pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025.

Considérant l'intérêt de poursuivre le développement des séjours de vacances pour les enfants et les jeunes du territoire,

Considérant que, face à la hausse de la fréquentation depuis 2023, le SIVOM de la Communauté du Béthunois a sollicité de la CAF, l'augmentation du nombre de séjours accompagné,

Considérant que la CAF a décidé de financer 50 séjours supplémentaires et ainsi fixer à 575 le nombre de séjours pour l'année 2025,

Après avis de la Commission Jeunesse Restauration du 10 mars 2025 et avis de la Commission Administration Générale, Planification et Finances du 19 mars 2025,

Monsieur le Président invite le Bureau Syndical à l'autoriser ou à autoriser le Vice-Président délégué à signer la nouvelle convention « pour le développement de séjours enfants » pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, portant le nombre de séjours financés à 575 par an.

ADOPTÉ

Fait en séance les jours, mois et an que dessus
"Suivent les signatures"
Pour extrait conforme

